

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BOURSICAV (FR0000299570)

FIA soumis au droit français
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : La SICAV vise, sur un horizon d'investissement de 2 ans minimum, à surperformer l'indice de référence du marché monétaire européen €STR capitalisé (Euro short-term rate).

Caractéristiques essentielles de la SICAV :

La stratégie d'investissement s'appuie principalement sur une allocation dynamique entre les différents marchés. Celle-ci et la répartition géographique reposent sur l'appréciation des critères économiques, de valorisations et d'analyses techniques des marchés.

La SICAV peut investir en : - actions de sociétés françaises et étrangères en direct et/ou via des OPCVM ou FIA actions et/ou au travers d'instruments dérivés entre 0 et 100% de son actif net. Parmi ces instruments dérivés, le gérant privilégie les contrats à terme sur indices européens. Il s'appuie dans ses décisions d'investissement sur des indications d'analyses techniques.

- titres de créance (obligations à taux fixe et/ou variable et/ou indexées libellées en euros et en autres devises), titres de créance négociables (TCN) et instruments du marché monétaire (notamment à faible sensibilité pouvant bénéficier à l'acquisition d'une notation émission minimale P-2 Moody's ou A-2 Standard & Poor's (S&P) ou F2 Fitch en direct et/ou via des OPCVM ou FIA et/ou via des instruments dérivés. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres de la SICAV et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les titres spéculatifs (notation émission ou émetteur strictement inférieure à Baa3 Moody's ou BBB- S&P, Fitch pour les obligations, strictement inférieure à P-3 Moody's ou A-3 S&P, ou F-3 Fitch pour les TCN, aucune notation émission ni notation émetteur pour les obligations ou TCN) représenteront jusqu'à 20% de l'actif net. La sensibilité de la SICAV aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 6.

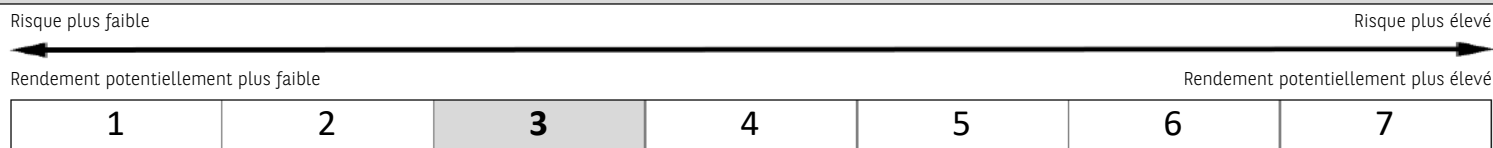
- OPCVM ou FIA français ou OPCVM européens, de toutes classifications, jusqu'à 100% de l'actif net sauf limite réglementaire (30% ou 10%) et jusqu'à 20 % en titres spéculatifs via des OPCVM ou des FIA.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français ou étrangers pour couvrir et/ou exposer la SICAV aux risques actions et titres assimilés, indices, taux, crédit et change, ainsi que dans le cadre d'opérations d'arbitrage. L'exposition globale ne dépassera pas 100% de l'actif net.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. La SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.
- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement une faible proportion d'actifs risqués et une part importante d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 5,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	0,39% (*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

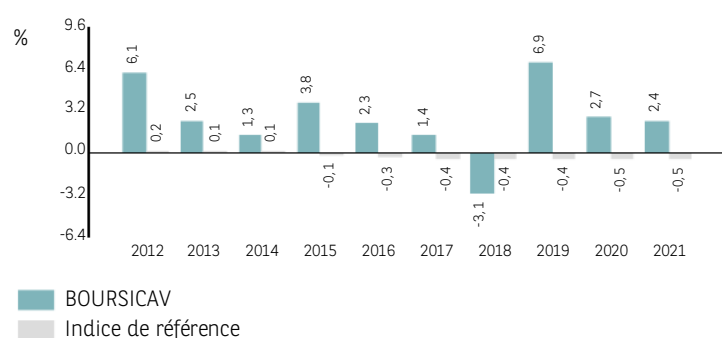
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés à la SICAV.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- La SICAV a été créée en date du 21 février 1995.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques de la SICAV, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus provenant de la détention d'actions de cette SICAV peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV a été agréée en France et est réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.

